



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-5061>

Département(s) de publication : 02

Annonce n° 26-5061

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne, Valor'Aisne

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 25020879000098

**Ville :** LAON

**Code postal :** 02000

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 02

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=38655>

**Identifiant interne de la consultation :** VA-26-02

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Eric DELHAYE

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** L'attributaire pourra remettre un Kbis ou équivalent à jour.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Aucune capacité économique et financière n'est exigée. Toutefois, une attention particulière sera portée au chiffre d'affaires indiqué dans le formulaire DC2 ou dans les documents remis par le candidat.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Concernant la capacité technique, aucune exigence n'est formulée au stade de la candidature. Toutefois, les capacités techniques seront analysées dans le cadre du mémoire technique et donc de l'analyse des offres.

**Technique d'achat :** Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis :** 17/02/2026 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) :** La sélection des prestataires s'effectuera selon les modalités précisées dans le règlement de la consultation, avec un nombre maximal de titulaires fixé à cinq (5), ou moins si le nombre de candidatures recevables est inférieur. Le titulaire classé premier ne bénéficie pas d'une exclusivité sur les besoins du pouvoir adjudicateur pour les prestations objet du présent accord-cadre. L'exécution des prestations fera l'objet, en fonction des besoins, de la passation de bons de commande, sans remise en concurrence préalable, conformément aux modalités prévues par l'accord-cadre. Les bons de commande seront attribués selon la règle de la cascade suivante : • Au titulaire classé 1er, dans la limite de sa capacité résiduelle de traitement, • Au titulaire classé 2nd, dans la limite de sa capacité résiduelle de traitement, • ...

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Traitement des déchets ménagers issus de la collecte sélective du département de l'Aisne.-

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** La présente consultation a pour objet le traitement des déchets ménagers issus de la collecte sélective de l'ensemble des territoires des collectivités adhérentes à Valor'Aisne. Le syndicat gère deux centres de tri en régie. Lorsque leur capacité de tri n'est pas suffisante (forts afflux, période d'arrêt pour entretien, etc...), des besoins de tri externalisé se font sentir, afin de garantir la continuité du service public. Ainsi, la présente consultation a pour objet le traitement de tout ou partie des déchets recyclables collectés par les adhérents de Valor'Aisne lors des périodes où un délestage est nécessaire. Ce traitement devra être effectué en extension de consignes de tri. A noter, les déchets ménagers à traiter sont issus de la collecte sélective conditionnée en vrac (moins de 30% de sacs).-

**Lieu principal d'exécution du marché :** Traitement des déchets ménagers issus de la collecte sélective du département de l'Aisne

**Valeur estimée (H.T.) :** entre euros et 210000 euros

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** 1) La présente consultation est passée selon une procédure adaptée (MAPA) conformément aux dispositions des articles L2123-1, L2125-1, R2123-1, R2162-4, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique. Il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaires à bons de commande, conclus avec un montant maximum . Les bons de commande seront attribués selon un système dit « en cascade », en fonction des capacités résiduelles de traitement des titulaires de l'accord-cadre. Le montant maximum annuel est de 213 000.00 € H.T pour la durée totale du marché. Le présent accord-cadre est conclu entre le pouvoir adjudicateur, Valor'Aisne, et un ou plusieurs opérateurs économiques, en vue d'établir les conditions régissant les commandes à passer au cours de la période définie. La sélection des prestataires s'effectuera selon les modalités précisées dans le règlement de la consultation, avec un nombre maximal de titulaires fixé à cinq (5), ou moins si le nombre de candidatures recevables est inférieur. Le titulaire classé premier ne bénéficie pas d'une exclusivité sur les besoins du pouvoir adjudicateur pour les prestations objet du présent accord-cadre. L'exécution des prestations fera l'objet, en fonction des besoins, de la passation de bons de commande, sans remise en concurrence préalable, conformément aux modalités prévues par l'accord-

cadre. Les bons de commande seront attribués selon la règle de la cascade suivante : • Au titulaire classé 1er, dans la limite de sa capacité résiduelle de traitement, • Au titulaire classé 2nd, dans la limite de sa capacité résiduelle de traitement, • ... Les candidats ne sont pas tenus de pouvoir traiter la totalité des tonnages prévisionnels. Les bons de commande seront notifiés en fonction des capacités résiduelles de traitement disponibles chez les titulaires. Les candidats n'ont pas obligation de pouvoir traiter le tonnage total. Les bons de commandes seront notifiés sur la base des capacités résiduelles de traitement des exutoires. En application des articles L2113-10 et L2113-11 du Code de la commande publique, l'accord-cadre n'est pas alloué au motif que l'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes. 2) Variante autorisée – Prestation de tri et gestion des refus (transport et traitement) Les candidats pourront présenter une offre variante intégrant le transport et l'élimination des refus de tri. 3) Conformément aux dispositions des articles L2152-7, L2152-8 et R2152-7 du Code de la commande publique, les offres seront évaluées selon les critères pondérés suivants : • Offre de base o Coût global des prestations : 65 % Le coût global est calculé comme la somme du coût de la prestation proposé par le candidat et d'un coût forfaitaire de gestion des refus de tri fixé à 40,00 € HT par tonne. o Valeur technique : 35 % appréciée au regard du mémoire technique fourni par le candidat. • Offre variante (le cas échéant) o Coût des prestations proposé par le prestataire : 65 % o Valeur technique : 35 % appréciée au regard du mémoire technique. 4) Le présent marché est financé sur la section Fonctionnement du budget du Syndicat - contributions des collectivités adhérentes. L'imputation budgétaire est 611- Prestations de service. Paiement par mandat administratif sous 30 jours à compter de la réception de la facture par Valor'Aisne. Les prix du marché sont des prix unitaires à la tonne réceptionnée. 5) Le présent accord cadre est conclu pour une durée de 1 an. Cette durée démarrera à compter de la date d'émission du 1er bon de commande. Il se terminera au plus tard 1 an après l'émission du 1er bon de commande ou avant si le montant maximum est atteint. La date de commencement des prestations sera indiquée dans chaque bon de commande. Le démarrage prévisionnel est le 1er avril 2026. Le marché n'est pas reconductible.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 15/01/2026**